



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 26875

Texte de la question

M. Gérard Hamel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation injuste des personnels administratifs de catégorie C de l'éducation nationale. Bien que répartis en deux corps - agents administratifs et adjoints administratifs, ces personnels effectuent les mêmes tâches mais pas pour les mêmes rémunérations. C'est pourquoi il lui demande si, comme le préconisait le rapport d'audit OMEGA réalisé en 1995, il entend fusionner à court terme en un seul corps, d'abord ces deux catégories, puis les personnels administratifs de son ministère.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26875

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1507

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2050